



## Frais de restauration due par l'employeur???

-----  
Par Visiteur

Siderurgie

Fermeture de mon site de travail ==> Liverdun 54

Refus de mutation sur autre site ==> Nancy 54

Dans l'attente de mon licenciement le 01/09/2009, je travaille sur Nancy ==> analysé par mon employeur en "déplacements professionnels"

Mon employeur DOIT il me verser une indemnité de repas ou restauration ?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Quelle est votre convention collective?

Combien de distance sépare Liverdun de Nancy?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonsoir,

en réponse à vos 2 questions :

Convention collective de la sidérurgie

Distance de 16 Km ==> mon employeur me rembourse quotidiennement pour ce trajet 40 Km à 0,53 ? le Km

Bonne réception et à votre écoute

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Dans le cadre des petits déplacements, la convention collective de la métallurgie prévoit une indemnité de repas égal à 2.5 fois le minimum garanti.

Le minimum garanti étant de 3.31 euros en 2009 cela vous donne une indemnité de:  $2.5 \times 3.31$ : 8.275 euros.

Très cordialement.